



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BRIANCE • COMBADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre à dix-neuf heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 8 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres votants : 21

Etaient présents (17) : CHANGION Daniel ; COUEGNAS David ; DAUDE Dominique ; DIDIERRE Jean-Gérard ; FOUR Franck ; FORESTIER Joël ; JEANDILLOU Corinne ; LAFARGE Didier ; LAFARGE Monique ; LAVAUD Henri ; LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles ; MONZAUGE Christian ; RIVET Françoise ; SAUTOUR Jean-Claude ; SERRUT Valérie ; WAMPACH Joe

Pouvoirs (4) : BOURLIATAUD Isabelle à MONZAUGE Christian ; DE CUYPER Micheline à LAFARGE Monique ; LAUBARY Dominique à FOUR Franck ; RAIGNE Philippe à JEANDILLOU Corinne

Absents excusés (4) : BOURLIATAUD Isabelle ; DE CUYPER Micheline ; LAUBARY Dominique ; RAIGNE Philippe ;

Absents (4) : BLANQUET Géraldine ; BROUSSE Didier ; DEBLOIS Marie-Noëlle ; LEYGNAC Roland ;

Secrétaires de séance : DAUDE Dominique et LAFARGE Monique

**Délibération n° 2023-65 : Décision modificative n°1 budget annexe « immeubles locatifs »**

Monsieur le Président propose la Décision Modificative suivante sur le budget annexe Immeubles locatifs afin de pouvoir régulariser les diagnostics énergétiques du SEHV :

En virement de crédit,

Dépense ouverte en DI chapitre 20 - Immobilisations incorporelles, article 2031 –  
Frais d'études : + 3 000 €

Accusé de réception en préfecture  
087-248719338-20230918-2023-65-BF  
Date de réception préfecture : 19/09/2023

Dépense réduite en DI chapitre 21 - Immobilisations corporelles, article 21351 –  
Bâtiments publics : - 3 000 €

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 ci-dessus du budget annexe immeubles locatifs.

*Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 18 septembre 2023*



**Le Président  
Yves LE GOUFFE**